



Droit à l'indemnité compensatrice de congés payés ?!

Par **Angeleyes**, le **06/02/2013** à **18:15**

bonsoir,

Je souhaite avoir votre avis concernant mon cas de licenciement pour suppression de poste...

En cours de procédure de licenciement, je devrais recevoir la lettre de licenciement fin février et débutera donc le préavis de 4 mois puisque salarié d'une CCI.

Ma question est : ai je droit à une indemnité de congés payés à la fin de la procédure ?
Puisqu'il me restera 25 jours.

Mon employeur ne pouvant me les imposer avant fin février (preavis) puisque je suis en arrêt suite à une maladie grave (cancer)

Je ne veux pas faire l'impasse sur ces congés puisque j'estime que c'est un droit!? Mais mon employeur me dit que la jurisprudence ne les oblige pas à me les payer et donc il ne le fera pas! Merci pour vos réponses qui m'aideront à y voir plus clair